A l'attention des Secrétaires Généraux des ligues régionales

Marcoussis, le 3 novembre 2023

Lettre transmise par courriel

Objet : demandes d'autorisation de rencontres amicales avec une équipe étrangère

Mesdames, Messieurs,

Durant la période de Coupe du Monde de Rugby, nous avons constaté une hausse significative du nombre de rencontres amicales avec la participation d'équipes étrangères. En effet, nos clubs se sont saisis à juste titre de cet événement mondial afin de promouvoir la pratique de notre sport.

Par le présent courrier je souhaite attirer votre attention quant à la nécessité de respecter les procédures d'autorisation et de déclaration de rencontres amicales, en particulier celles qui concernent des équipes étrangères.

En ce sens, il est nécessaire que les clubs respectent les délais prévus par les règlements généraux de la F.F.R. Par ailleurs, toute demande doit impérativement être adressée à la ligue régionale pour instruction du dossier et avis préalable avant validation de la F.F.R. L'instruction du dossier par la ligue régionale est une étape cruciale de la procédure. En effet, la F.F.R n'est pas en mesure de délivrer une autorisation de rencontre ou de sortie de territoire incomplète ou ne répondant à nos règlements généraux.

Nous invitons les ligues à faire preuve de la plus grande vigilance quant à l'analyse et la complétude des dossiers.

Dans une démarche de conformité, nous avons souhaité uniformiser les documents relatifs aux manifestations en France avec des équipes étrangères ainsi que les manifestations à l'étranger. Vous trouverez en complément de ce courrier, une infographie rappelant les procédures à suivre, ainsi que les formulaires de demande d'autorisation de manifestation en France ou à étranger.

Par avance je vous remercie de bien vouloir faire suivre l'ensemble de ces documents aux clubs de vos territoires.

Comptant sur votre entière collaboration, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de mes sentiments sportifs les meilleurs.

Le Secrétaire Général
Sylvain DEROEUX

Copie :

- Le Vice-Président en charge des compétitions

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY
3-5 rue Jean de Montaigu - 91 463 Marcoussis Cedex
T: +33 (0) 1 69 63 64 65
www.ffr.fr